



INFORMATIONS RENTRÉE SCOLAIRE 2021-2022

RPI Civray-de-Touraine / Chenonceaux



SUSCEPTIBLE DE MODIFICATION SELON LE PROTOCOLE SANITAIRE

ECOLE de Civray-de-Touraine




Lundi – Mardi – Jeudi et Vendredi :
8h30 – 12h00 / 13h50 – 16h20

L'accueil des élèves par les enseignants se fait 10 min avant la classe.

GARDERIE PERISCOLAIRE



 Les enfants inscrits sont accueillis en garderie aux horaires suivants :


7h00 - 8h20 / 16h20 – 18h30

Comment s'inscrire ? : en remplissant la fiche d'inscription, transmise par la mairie de Civray-de-Touraine.

Le Service sera facturé à la vacation

- Tarif /jour matin **OU** soir : 1.30 €
1.00€ à partir du 3^{ème} enfant
- Tarif /jour matin **ET** soir : 2.60 €
2.00€ à partir du 3^{ème} enfant

ATTENTION passé 18h30, tout retard sera facturé 10 € par ¼ d'heure entamé.

 **Pensez à renseigner les personnes autorisées à récupérer votre enfant sur la fiche ! Les agents ne peuvent faire aucune exception.**

Pour joindre directement la Garderie

02.47.23.62.84

EN CAS D'ABSENCE, le secrétariat de la Mairie de Civray-de-Touraine doit être informé par téléphone :

02.47.23.62.80

Et/ou par courriel :

civraydetouraine@wanadoo.fr

ECOLE de Chenonceaux



Lundi – Mardi – Jeudi et Vendredi :
8h30 – 12h00 / 13h40 – 16h10

L'accueil des élèves par les enseignants se fait 10 min avant la classe.

La sécurité des élèves devant l'école de Civray-de-Touraine est assurée par la fermeture des barrières aux heures d'entrée et de sortie.

Attention au stationnement sauvage !

Pour joindre directement la Garderie le soir

02.47.23.62.15

EN CAS D'ABSENCE, le secrétariat de la Mairie de Chenonceaux doit être informé par téléphone :

02.47.23.90.13

Et/ou par courriel :

mairie.chenonceaux@wanadoo.fr

RESTAURANT SCOLAIRE



La société CONVIVIO a été retenue pour la réalisation des repas pris au restaurant scolaire.


Les menus sont consultables sur le site de la mairie de Civray-de-Touraine ou sur le panneau d'affichage.

Comment fonctionne la cantine ? : sur inscription préalable en remplissant la fiche d'inscription transmise par la mairie de Civray-de-Touraine.

Combien coûte ce service ?

Tarif au repas : 3.80€ valable pour l'année scolaire et facturé mensuellement selon le nombre de jours de classe.

Fréquentation occasionnelle ? L'inscription doit avoir lieu auprès de la mairie de Civray-de-Touraine, **au plus tard** avant 9h30 le jour ouvrable précédent.

 **Tout repas non décommandé auprès du secrétariat de la mairie avant 9h30 la veille de l'absence, sera facturé. (Vendredi pour le lundi et veille de vacances pour le jour de rentrée)**



REUNION RENTREE SCOLAIRE (mairie, enseignants, agents communaux, APE)

VENDREDI 3 SEPTEMBRE 2021 A 18h30

Au Restaurant Scolaire